

que l'économiste secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) en disant aux députés que beaucoup de recherches se font. Comme l'a mentionné l'orateur précédent, nous avons créé un nouveau ministère ou sera centralisée toute la recherche. Il donne suite à la demande du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Il sait sûrement que certains secteurs au Canada ont fait énormément de recherche sur le traitement des déchets solides.

Dans ma circonscription, y compris la ville de Windsor et le comté d'Essex, toutes les municipalités auront installé des usines ou des bassins d'assainissement des eaux-vannes vers la fin de 1971. Cette région est sans doute la plus avancée du Canada du point de vue du contrôle des déchets solides résultant des usines d'assainissement comme de ceux qui proviennent des cheminées ou encore de ceux que nous tâchons d'enterrer. Les déchets solides comprennent bien des produits autres que les matières d'égout, comme l'ont signalé d'autres députés. Ils sont donc susceptibles de recyclage. Il y aurait bien des façons d'y arriver et comme le disait celui qui m'a précédé, nous savons que d'autres pays y ont réussi.

Le député de Hamilton-Ouest est sûrement au courant des recherches qui se poursuivent à l'institut de Burlington, sur les déchets solides provenant des lacs Érié et Sainte-Claire. Ces déchets se composent du sol et des substances nutritives les plus riches que l'on puisse imaginer. Mais il pourrait contenir aussi des polluants non souhaitables dans nos plantes si le produit de ces dernières doit servir à la consommation. Ces déchets pourraient être traités et utilisés dans bien des régions de l'Ontario, notamment au Sud du lac Érié, surtout à l'emplacement d'anciennes usines à ciel ouvert. Au dire de gens de l'Ohio, il suffirait d'un pipe-line de 400 milles de long environ pour atteindre cette région si horriblement défigurée par l'extraction minière; on pourrait y acheminer les déchets pour remplir toutes ces dépressions et y aménager un parc utile à la population.

On pourrait alors entreprendre un programme de reboisement. On sait le rôle des jeunes forêts dans la production d'oxygène. Des recherches de l'institut de Burlington sur les déchets de la baie Hamilton, il ressort que la végétation de l'endroit croît deux fois plus vite lorsque le sol est fertilisé avec ces déchets. La teneur en minéraux de ces plantes au moment de la moisson n'a pas encore été analysée et on a bien hâte de la connaître. J'ignore si le niveau de vie de la région de la baie Hamilton est beaucoup plus élevé que dans celle du lac Érié, mais d'après les épreuves effectuées, la teneur des déchets y est beaucoup plus riche que celle des déchets de villes dépourvues d'usines d'assainissement des eaux-vannes.

Nous savons aussi que les algues croissent à l'état sauvage à la suite de l'énorme fertilisation du lac: elles y croissent dix fois plus vite qu'elles ne croitraient dans des conditions normales. Les algues ajoutent continuellement une haute teneur de protéines aux déchets. Nous traitons d'une substance qui nous est inconnue, car les recherches qui nous auraient dit ce qu'elle vaut ont été insuffisantes. Ce que nous condamnons pourrait précisément s'avérer l'une des meilleures choses à utiliser dans bien des régions de notre pays. Elle pourrait être aspirée et rendue à des terres érodées au point d'être devenues complètement improductives.

[M. Whelan.]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre! Comme il est 6 heures...

M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous alliez probablement souligner que l'horloge marquerait bientôt 6 heures, mais je voudrais faire remarquer à la Chambre que l'une des rares attributions démocratiques dont jouissent encore les simples députés est l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. La période est d'une heure. Aujourd'hui, elle a commencé à 5 h 08 et je déplore que, par accident ou pour toute autre raison, on veuille réduire ou raccourcir cette heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne voudrions dans aucune circonstance empêcher un député de parler. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je vous demanderais de ne pas voir l'horloge afin que les députés d'en face puissent achever le débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme le député le sait, la présidence doit s'en tenir au Règlement de la Chambre. Il faut le consentement unanime pour prolonger la séance de quelques minutes. La Chambre consent-elle à poursuivre ce débat?

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'espère que les députés seront disposés à donner leur consentement unanime pour que ce débat se poursuive sept ou huit minutes de plus afin de rattraper le temps perdu, mais j'ajouterais que cet après-midi nous avons mis aux voix un amendement présenté par un député de l'opposition et que ce vote a empiété sur l'heure des députés, que personne ne tentait délibérément de réduire. Je crois que les ministériels consentiront à l'unanimité à prolonger ce débat de sept ou huit minutes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle unanimement à prolonger la séance de sept minutes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Le vote!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Quand vous avez pris la parole, vous pensiez qu'il était 6 heures et vous aviez parfaitement raison. Peut-être alliez-vous indiquer au député d'Essex (M. Whelan) que son temps de parole était expiré et, dans ce cas, vous pourriez peut-être le faire maintenant. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député d'Essex (M. Whelan) a encore la parole, car le temps dont il dispose n'est pas encore expiré.

M. Whelan: Si le député de Hamilton désire ajouter quelque autre suggestion après avoir invoqué le Règlement, je suis bien prêt à le lui permettre même si cela empiète sur le temps qui m'est imparti. J'aurais encore bien des choses à dire, mais je vois que deux ou trois autres députés désirent parler des déchets solides. Plusieurs députés estiment peut-être qu'à la Chambre